

Relations avec les institutions de la Croix-Rouge

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1959)**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pour tenter d'aboutir à un texte unique, en tenant compte aussi des principales observations formulées par les Etats sur le projet italien. Sur proposition suédoise, on convoqua une petite commission d'experts des deux pays les plus directement intéressés, l'Italie et la Suède. Pour faciliter la réunion, le CICR offrit ses locaux et son assistance matérielle. Les autorités fédérales acceptèrent d'y déléguer des experts en droit international et en radiocommunications.

Les participants à la réunion (au siège du CICR) furent : pour l'Italie, le capitaine G. Fiorani, de l'état-major de la Marine, et M.F. Nicotera, inspecteur général supérieur au ministère des PTT ; pour la Suède, le capitaine H. Hansson, directeur de la Société suédoise de sauvetage en mer, le capitaine A. Björling, de l'état-major de la Marine, et M.T. Övergaard, directeur au Bureau suédois des télécommunications ; pour la Suisse, M. H. Thévenaz, professeur de droit international à l'université de Neuchâtel, et représentant du Département politique fédéral, et MM. C. Gillioz et R. Monnat, respectivement chef et inspecteur à la section radio de la Direction générale des PTT.

La commission siégea du 9 au 11 juin 1959 sous la présidence du professeur Thévenaz. Il apparut bientôt qu'un accord était facilement réalisable sur les principes autant que sur leurs modalités techniques d'application.

Les experts purent ainsi mettre au point un nouveau projet de règlement, qui fut remis aux gouvernements italien et suédois pour être étudiés par les services intéressés. En outre, le même texte fut présenté, par la délégation suédoise, à la VIII^{me} Conférence internationale de sauvetage en mer (Brême 22-25 juin 1959). Une résolution fut votée sur le projet élaboré à Genève, invitant les Etats, s'il leur était communiqué, à en étudier le plus attentivement possible les propositions qui visent uniquement à renforcer la protection offerte par la II^{me} Convention de Genève aux navires-hôpitaux et embarcations de sauvetage.

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA CROIX-ROUGE

En 1959, année qui a marqué le centenaire de la bataille de Solferino et du geste secourable d'Henry Dunant, le CICR a eu

des rapports particulièrement étroits et cordiaux avec l'ensemble du monde de la Croix-Rouge. Il s'est fait représenter par une importante délégation ayant à sa tête M. Léopold Boissier, président, aux cérémonies organisées à Solférino même et dans d'autres localités italiennes, pour commémorer la naissance de l'idée de la Croix-Rouge. Ce fut une occasion bienvenue de rencontrer des représentants de nombreuses Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouges, et particulièrement de la Croix-Rouge italienne, organisatrice des manifestations commémoratives.

Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

Avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, à Genève, le CICR a entretenu, comme toujours, des relations étroites et constantes, notamment par des réunions conjointes, pour y traiter de toutes les questions d'intérêt commun. En plus de ces séances régulières, les deux organes de la Croix-Rouge internationale se sont concertés chaque fois que des cas spéciaux et urgents l'exigeaient.

D'autre part, le CICR accueillit, au cours de l'été, deux groupes successifs de collaborateurs de la Ligue, qui ont visité de manière approfondie les fichiers et archives de l'Agence centrale des prisonniers de guerre.

Invité au XXV^{me} Conseil des Gouverneurs de la Ligue, le CICR s'y est fait représenter par une délégation dirigée par M. Boissier, président. A cette occasion fut organisée une « séance d'information » sur les activités du CICR ; M. Siordet, vice-président, y parla de la protection des populations civiles, M. Pictet, directeur des Affaires générales, de la ratification et de la diffusion des Conventions de Genève, et M. Gallopin, directeur exécutif, de l'action du CICR en faveur des victimes des guerres civiles et troubles intérieurs.

Enfin, le 16 octobre, le nouveau président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue, M. John A. MacAulay, au cours de la brève journée qu'il a passée à Genève, rendit visite au président du CICR entouré de ses collègues.

Sociétés nationales

Comme on l'a vu maintes fois dans ce Rapport, le CICR, dans l'accomplissement de ses travaux, est continuellement en rapport avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, qui, sous des formes diverses, lui apportent leur collaboration. De leur côté, elles s'adressent fréquemment à lui pour le consulter ou, parfois, pour solliciter son intervention d'intermédiaire neutre.

En plus de ces occasions de travail en commun, le CICR juge essentiel d'entretenir des relations cordiales avec toutes les Sociétés de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouges. Pour cela, il les tient donc régulièrement au courant de ses activités, accueille avec le plus grand plaisir leurs dirigeants et collaborateurs de passage à Genève et saisit lui-même toutes les occasions de leur rendre visite. Ainsi le professeur A. Franceschetti, membre du CICR, profita du voyage scientifique qu'il fit en Amérique, au début de 1959, pour rencontrer les dirigeants des Sociétés de Croix-Rouge de cette partie du monde (voir p. 33). D'autre part, le Comité international s'est fait représenter par un délégué (M. R. Du Pasquier) à la troisième Convention triennale de la Croix-Rouge irlandaise, en novembre, à Galway.

A son siège de Genève, le CICR a reçu plusieurs personnalités dirigeantes des Sociétés nationales, parmi lesquelles nous citerons M. F.H.A. de Graaff, nouveau président de la Croix-Rouge néerlandaise, S.A. le prince Paku Alam VIII, président de la Croix-Rouge indonésienne, le Dr Geoffrey Newman-Morris, nouveau président de la Croix-Rouge australienne, Mme Jeanette L. King, présidente de la Croix-Rouge du Libéria, le Dr Belea et Mme Mesaros, président et vice-présidente de la Croix-Rouge de Roumanie, le lieutenant-général W.A. Burki, ministre de la Santé et vice-président de la Croix-Rouge du Pakistan, M. Li Il Kyung, vice-président de la Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée, M. Kasai, vice-président de la Croix-Rouge japonaise, Mme le Dr Helen Kim, vice-présidente de la Croix-Rouge de la République de Corée, le Dr Chadli Zouiten, vice-président du Croissant-Rouge tunisien.

Parmi les autres visiteurs du CICR, figurèrent de nombreux

représentants des Sociétés nationales, membres des Conseils centraux, directeurs, secrétaires généraux, chefs des relations extérieures ou de services d'information, fonctionnaires ou volontaires, venus s'entretenir avec les dirigeants du CICR de questions d'intérêt commun ou simplement prendre contact avec l'institution fondatrice de la Croix-Rouge. Vinrent aussi, en nombre croissant, des groupes de monitrices, d'infirmières, de secouristes, d'assistantes sociales, ou de membres de Sociétés nationales, dont beaucoup s'arrêtèrent à Genève en se rendant à Solférino ou à leur retour.

Signalons enfin deux stages d'information et de travail : celui de M. Slobodan Popovic, chef des relations extérieures de la Croix-Rouge yougoslave, du 15 juin au 3 juillet, et celui de M^{lle} Eva Nobel, envoyée par la Croix-Rouge suédoise, du 15 juin au début d'août.

Reconnaissance de Sociétés nationales

En 1959, le CICR a procédé à la reconnaissance officielle des Sociétés nationales suivantes :

1. Croix-Rouge du Ghana, le 5 février
2. Croix-Rouge du Libéria, le 5 février
3. Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie, le 15 septembre.

D'autre part, le CICR a pris acte de la fusion des Croissants-Rouges d'Egypte et de Syrie qui constituent désormais une seule Société, le Croissant-Rouge de la République Arabe Unie. Par une lettre circulaire du 10 septembre 1959, le CICR en a informé les Sociétés nationales.

Ces reconnaissances et cette fusion ont porté à 84 le nombre total des Sociétés reconnues officiellement par le CICR.

Le CICR eut aussi quelques relations avec des Sociétés nationales non reconnues officiellement, notamment avec la Croix-Rouge de Malaisie. Durant sa mission en Extrême-Orient, M. J.-P. Schœnholzer, délégué du CICR, a rendu visite à cette jeune Société, qui a succédé à la Branche malaise de la Croix-

Rouge britannique. Il reçut un excellent accueil et eut des entretiens utiles avec ses dirigeants qui attendaient un décret du gouvernement malais pour procéder aux démarches tendant à la reconnaissance officielle de leur Société.

Gestion de Fonds

Lors de sa séance annuelle, en février 1959, la Commission paritaire du Fonds de l'impératrice Shôken, qui comprend des représentants de la Croix-Rouge japonaise, du CICR et de la Ligue, a réparti entre les Sociétés nationales qui en avaient fait la demande les revenus annuels (1958) de ce fonds dont la gestion est assurée par le CICR. Les bénéficiaires ont été les Sociétés nationales de Belgique, France, Grèce, Norvège, Pakistan et Tunisie.

RELATIONS DU CICR AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Nations Unies

Comme les années précédentes, le CICR est resté en rapports suivis avec les Nations Unies et avec celles de leurs institutions spécialisées dont les activités présentent pour lui un intérêt particulier. C'est ainsi qu'il s'est fait représenter par des observateurs aux réunions et conférences suivantes, tenues à Genève : Conseil d'administration du FISE (Fonds international de secours à l'enfance) (mars 1959) ; Assemblée mondiale de la Santé (mai) ; Conseil économique et social (juillet-août) ; Union internationale des télécommunications (août-décembre). En outre, le CICR a été en relations constantes avec le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés.

Autres institutions

Le CICR entretient aussi des relations avec quelques institutions gouvernementales distinctes des Nations Unies, en parti-